

VERNIER 1816-2016
200 ANS AU FIL DU TEMPS



Avec le soutien de l'Association des communes genevoises



Textes: Prohistoire - Gérard Duc
Impression: Atar Roto Presse SA Genève

Vernier 2016

SOMMAIRE

ÉDITO Vernier 1816-2016: 200 ans d'histoires	3
INTRO Vernier en 1816, une rupture?	4
LE CONTEXTE POLITIQUE	5
1816 : un contexte politique troublé, une année de misère	5
Vernier sommé d'approvisionner les armées coalisées	7
« L'année de la misère »	9
LE TERRITOIRE DE VERNIER	11
Les voies de communication: l'empreinte de la frontière	11
De la paroisse à la commune	14
LES VERNIOLANS DE 1816	15
Comptabilisation des âmes: une tâche essentielle	15
La femme au foyer et l'homme aux champs	16
Des grandes familles genevoises à Vernier	19
1822 2016: de la 14 ^e commune du canton à la 5 ^e plus grande ville de Suisse romande	21
LES FINANCES MUNICIPALES	23
Petite histoire fiscale de Vernier vers 1816	23
1822: clocher, instruction publique et ordre public	24
ÉCOLE ET RELIGION	25
L'instituteur et le curé: les deux grands absents de 1816	25
Du temps des régents itinérants: une population largement illettrée	25
Dès 1819, un instituteur rétribué par la commune	26
Du temps de l'école lancastérienne: un niveau qui s'améliore très lentement	27
Le ministère éclair de l'abbé Ducimetière	28
Une société en voie de laïcisation?	29
CONCLUSION	30
La vraie rupture? Une commune qui passe en deux siècles de 726 à 35'298 habitants	30
Et demain? Vernier dans le Grand Genève transfrontalier	31



« COUPÉ PAR UNE FASCE ONDÉE
D'ARGENT, AU 1 DE SINOPLÉ À LA ROUE
DE MOULIN D'OR, AU 2 DE GUEULES
À LA TRUITE AU NATUREL »

LE VERT EST LA COULEUR DU PLUS
VIEUX DRAPEAU LOCAL CONNU.

LE ROUGE EST À LA FOIS COULEUR
CANTONALE ET FÉDÉRALE. LA FASCE
ONDÉE SYMBOLISE LE RHÔNE,
LA ROUE LES ANCIENS MOULINS
ET FORCES MOTRICES DU RHÔNE,
LA TRUITE LA PÊCHE QUI A TOUJOURS
ÉTÉ EN HONNEUR À VERNIER.

– ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 1914 ET DU CONSEIL
D'ÉTAT DU 27 FÉVRIER 1914 –

ÉDITO

VERNIER 1816-2016 : 200 ANS D'HISTOIRE

En 1816, Vernier, à l'instar d'autres communes du Pays de Gex, va se retrouver l'objet de négociations géopolitiques liées à la chute de l'Empire napoléonien qui vont aboutir à son rattachement à Genève et à la Suisse. Dans les faits, il fallut attendre le 11 octobre 1816 pour que Vernier entre officiellement dans le giron de la Confédération et devienne partie constitutive du territoire genevois.

A l'occasion du bicentenaire du rattachement de Vernier à Genève et à la Suisse, les autorités ont souhaité mettre en lumière deux siècles d'histoire au travers d'une publication [Vernier 1816-2016, 200 ans au fil du temps](#).

Commémorer le rattachement de Vernier à la Suisse et à Genève, c'est aussi se rappeler que tout évolue. Pour comprendre ces événements qui ont changé le destin de Vernier, cette publication documentée revient en détail sur 200 ans d'histoire au travers des thèmes majeurs: les Verniolans de 1816,

le territoire et les voies de communication, l'école, la religion ou encore les finances municipales. Une fresque historique complète l'ouvrage et met en images les événements marquants qui ont construit Vernier depuis 1816. Cette dernière vous invite à parcourir les temps forts de la commune, de 1816 à 2016.

A l'heure où les enjeux majeurs de notre ville et de notre région dépassent les frontières géographiques et où l'on parle du Grand Genève, le Conseil administratif a souhaité mettre en lumière ces faits historiques qui ont transformé notre commune et sur lesquels l'avenir se construit.

Comment vivait-on il y a 200 ans? C'est ce voyage à travers le temps que nous vous invitons à faire. Une occasion de se remémorer les racines de la société et plus précisément celle de notre Ville pas commune.

Pierre Ronget
Maire de Vernier

INTRO

VERNIER EN 1816, UNE RUPTURE?

L'année 1816 ne constitue pas à proprement parler une rupture. En premier lieu en raison des liens séculaires tissés entre Genève et son arrière-pays, qu'il soit savoyard ou gessien. Depuis fort longtemps, les agriculteurs de ces régions viennent vendre leurs produits sur les marchés de la ville et la haute bourgeoisie genevoise goûte le plaisir de la vie pastorale au sein des vastes domaines qu'elle y a acquis. Hier comme aujourd'hui, en temps de paix, la vie quotidienne se déroule dans un espace qui ne se laisse guère restreindre par le tracé des frontières.

En second lieu, 1816 ne constitue pas une rupture, en raison de l'inscription du quotidien au sein d'un temps quasi immobile, d'un quotidien en lien étroit avec son environnement immédiat. Or, 1816 ne modifie celui-ci

en rien. Pour les quelque 700 Verniolans de 1816, la première des préoccupations n'est pas de savoir s'ils sont Suisses ou Français, mais bien plus prosaïquement d'assurer la subsistance d'un quotidien rendu difficile par la dernière disette qui marque la région. Au fil des pages qui suivent et qui retracent un petit fragment de la vie à Vernier vers 1816 on constatera, qu'avant comme après le rattachement, le long fleuve d'un quotidien souvent difficile continue de s'écouler: on améliore l'organisation de l'école; on cherche un curé qui fasse l'unanimité; on lève des impôts pour doter la commune de certaines infrastructures rendues nécessaires par les exigences de modernité du nouveau siècle, comme une salle de classe, un local pour accueillir les séances du Conseil municipal ou un hangar pour ranger la pompe à incendie. La plus grande incertitude vient de la question religieuse: comment la Rome protestante va-t-elle accueillir ces nouveaux territoires peuplés de catholiques? Et certains prêtres de l'arrondissement de Gex ne goûtent guère cette nouvelle configuration territoriale.

Mais l'image d'une rupture en 1816 naît sans nul doute plus tard, avec le renforcement des identités nationales propres à la seconde moitié du 19^e siècle. Aujourd'hui, en un temps où les frontières nationales paraissent - à tort - avoir existé de tout temps dans une parfaite immuabilité, de tels remaniements territoriaux nous paraissent inconcevables.

LE CONTEXTE POLITIQUE

1816: UN CONTEXTE POLITIQUE TROUBLÉ, UNE ANNÉE DE MISÈRE

En septembre 1814 au moment où s'ouvre le Congrès de Vienne, destiné à redessiner la carte du continent une fois Napoléon Ier expédié en exil, il n'est pas prévu de dépecer le Pays de Gex. Vernier fait partie de cette portion de territoire français, enclavée entre le lac Léman et le Jura. Il faudra les Cent-Jours, cette expédition aventureuse d'un Napoléon revenu de l'île d'Elbe en mars 1815, sa défaite à Waterloo en juin et le second traité de Paris en novembre de la même année pour définitivement confirmer le sort d'un Vernier genevois et donc suisse.

«DITES AUX HABITANTS DE VOTRE COMMUNE QU'ILS SERAIENT ENCORE FRANÇAIS SANS LA CRIMINELLE CONSPIRATION DU MOIS DE MARS 1815!»

C'est en ces termes, amèrement signifiés dans une lettre au maire de Vernier Pierre-Antoine Fournier, que Louis-Marie Fabry, sous-préfet de l'arrondissement de Gex dans le département de l'Ain, prend congé de ses administrés verniolans, le 4 juillet 1816. La « criminelle conspiration » fait référence au bref retour de Napoléon qui provoque l'exil

temporaire de Louis XVIII, fraîchement placé sur le trône de France. Bien vite toutefois, sous la plume du sous-préfet, l'amertume se transforme en vive tristesse, celle que l'on éprouve lors d'une séparation non désirée :

«SI LES LIENS POLITIQUES QUI VOUS UNISSAIENT À LA FRANCE SONT DÉSORMAIS BRISÉS, DES LIENS DE SOUVENIR ET D'AMITIÉ, PLUS FORTS ENCORE QUE LES PREMIERS, NOUS UNIRONT TOUJOURS À VOS ANCIENS COMPATRIOTES. DITES ENCORE À VOS ADMINISTRÉS, MONSIEUR LE MAIRE, QUE LEURS CONCITOYENS DU PAYS DE GEX, VIVEMENT AFFECTÉS D'UNE TRISTE SÉPARATION, FONT DES VŒUX POUR LEUR BONHEUR ET LEUR PROMettent DE NE JAMAIS LES CONSIDÉRER COMME ÉTRANGER DANS LES RELATIONS QU'ILS AURONT AVEC EUX.»

Deux jours plus tard, Pierre-Antoine Fournier reçoit un court message de Horace Louis Micheli (1776-1846), conseiller d'Etat genevois et commissaire de la Confédération suisse.

« JE VOUS ENVOIE UNE PROCLAMATION QUI VOUS ANNONCE AINSI QU'À VOS ADMINISTRÉS LA PRISE DE POSSESSION QUE JE PRENDS DE CETTE PORTION DU PAYS DE GEX AU NOM DE LA CONFÉDÉRATION; VOUS LA FEREZ PUBLIER DEMAIN DIMANCHE À MIDI À L'ISSUE DE LA MESSE, AVEC TOUTE LA SOLENNITÉ POSSIBLE (...) ».



Le monument commémoratif des Communes réunies devant la Mairie de Meyrin en 1916. Archives de la commune de Meyrin.

Le dimanche suivant, à l'issue de la messe, les citoyens de Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVIII apprennent qu'ils sont désormais citoyens de la Confédération suisse. Pour certains agriculteurs, bien que Français de cœur, l'idée de pouvoir enfin commercer sans entrave avec Genève, leur marché traditionnel, est alléchante. D'autant que le retour de la royauté en France fait peser la menace d'une réintroduction des anciennes taxes. La méfiance est toutefois de rigueur. Méfiance d'une population très majoritairement catholique envers la Rome protestante. Méfiance d'une population rurale envers la haute bourgeoisie genevoise, propriétaire de nombreux domaines dans le Pays de Gex et qui, de tout temps, a évité de payer les redevances en évoquant les traités. Pour certains habitants, trop occupés à survivre au quotidien, le changement de nationalité se fait certainement dans l'indifférence, tant les époques précédentes les ont habitués aux remaniements territoriaux: ils ont été successivement sujets savoysards, brièvement Bernois puis Genevois, avant d'intégrer en 1601 le Royaume de France, puis les régimes successifs de la Révolution et enfin l'Empire. Alors Suisses, pourquoi pas? Et pour combien de temps? Telles ont pu être les questions qui ont traversé l'esprit de certains Verniolans à qui on a lu la proclamation de Horace Louis Micheli.

Et qu'importe si le magistrat genevois travestit quelque peu la réalité, en donnant corps au mythe d'une Suisse qui a traversé en toute indépendance les orages de l'Europe napoléonienne. Le but n'est-il pas de rassurer les nouveaux citoyens et leur faire espérer paix et prospérité au sein de leur nouvel Etat à qui les grandes puissances promettent « neutralité perpétuelle »? Le 10 octobre 1816, à Meyrin, les six communes gexoises (Meyrin, Collex-Bossy, Pregny, Grand-Saconnex, Vernier et Versoix) sont remises par la Confédération au canton de Genève en présence des maires, dont Pierre-Antoine Fournier.

◆ Territoire genevois en 1815

TERRITOIRES CÉDÉS À GENÈVE

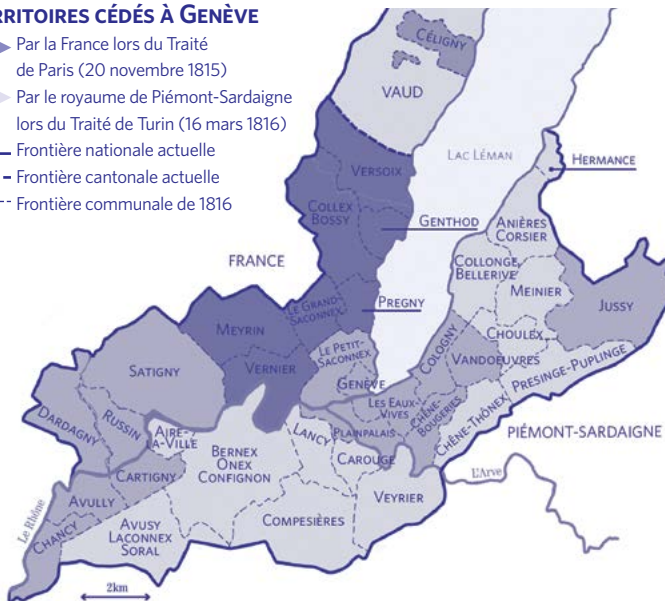
◆ Par la France lors du Traité de Paris (20 novembre 1815)

◆ Par le royaume de Piémont-Sardaigne lors du Traité de Turin (16 mars 1816)

— Frontière nationale actuelle

- - - Frontière cantonale actuelle

..... Frontière communale de 1816



VERNIER SOMMÉ D'APPROVISIONNER LES ARMÉES COALISÉES

En 1816, les aventures militaires de Napoléon, désormais exilé au milieu de l'océan Atlantique sur la très lointaine île de Sainte-Hélène, appartiennent au passé. Les quelques lettres conservées dans les papiers du maire verniolois d'alors portent les stigmates d'une époque où les réquisitions qui frappent la commune durant les années d'occupation 1814 et 1815 mettent douloureusement à l'épreuve le précaire équilibre d'une société encore fortement dépendante de sa propre production agricole. En ce sens, les désastreuses récoltes de l'année 1816 viennent aggraver une situation déjà tendue.



L'ANECDOTE

LE 3 JUILLET 1815, EN PLEINE PÉRIODE D'OCCUPATION AUTRICHIENNE, JACOB ÉTIENNE DUCHÈNE (1759-1840), PROPRIÉTAIRE À VERNIER, SE PLAINT AMÈREMENT DU PASSAGE D'UN OFFICIER DE CAVALERIE ACCOMPAGNÉ D'UN DÉTACHEMENT DE SIX DRAGONS : « J'AI DÛ LIVRER (...) LES OBJETS CI-APRÈS : TROIS COUPES D'AVOINE ; 83 COUPES DE FARINE ; 18 BOUTEILLES DE VIN ÉTRANGER, DU RIVES-ALTES TRÈS VIEUX, LE VIN LE PLUS FIN QUE J'EUS DANS MA CAVE, SOLlicitÉ PAR LE DIT OFFICIER, SOIT DISANT POUR LE GÉNÉRAL, IL EST DU PRIX DE TROIS FRANCS LA BOUTEILLES, COMPRIS LE VERRE ; À CELA IL FAUT AJOUTER LA DÉPENSE DES SIX DRAGONS, QUI ONT MANGÉ, BU, ET EMPORTÉ À DISCRÉTION POUR AU MOINS 15 FRANCS. »

Au printemps 1814, après la première abdication de Napoléon, quatre cents soldats autrichiens séjournent durant près d'un mois sur le domaine de la Tour-Bel-Essert (Balxert)

appartenant à Philippe-Léonard Revilliod (1786-1864), résidant alors à Varembe. Hormis les déprédations commises, notamment toutes les clôtures et l'ensemble du train de ferme détruits, 7'000 échalas prélevés sur le domaine servent de bois de chauffe. Par ailleurs, les soldats ont consommé les provisions des fermiers du domaine prévues pour de longs mois.



L'ANECDOTE

**ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE RARES
CES HABITANTS, À L'IMAGE DE CE PÈRE
DE TROIS ENFANTS SIGNALÉ, EN AUTOMNE
1816, PAR LE MAIRE DE VERNIER
AU CONSEIL D'ÉTAT ET QUI VIT DANS
UN EXTRÊME DÉNUEMENT : IL NE POSSÈDE
À VERNIER « QU'UNE PARTIE DE MAISON
EN TRÈS MAUVAIS ÉTAT COMPOSÉE D'UN
POÈLE, UNE CUISINE, AVEC UNE PETITE
PARCELLE DE JARDIN, CE QUI NE PRÉSENTE
PAR UNE GARANTIE SUFFISANTE ; IL N'EST
PAS EN ÉTAT DE POURVOIR À SA SUBSIS-
TANCE ET CELLE DE SA FAMILLE, IL N'A PAS
LE MOYEN D'ACHETER OU DE SE PROCURER
DU BOIS, D'AUTANT QU'IL BRÛLE DÉJÀ
LES PLANCHES DE SA MAISON ».**

Fin juin 1815, à peine Napoléon défait par le duc de Wellington à Waterloo, que la commune de Vernier est soumise aux premières réquisitions des armées coalisées qui ont à nouveau envahi le territoire français. Sur ordre du « Lieutenant Impérial de l'armée Autrichienne », le maire est sommé de fournir « de suite vingt quatre septiers de vin, quatre mille livres de pain, vingt quintaux de foin, et soixante trois livres de sel ».

Fin juillet, les premières réquisitions massives sont annoncées aux maires de l'arrondissement de Gex par le sous-préfet. Il s'agit de « diverses denrées et objets dont il doit être fourni un magasin à Chambéry, à l'effet de servir aux besoins des troupes autrichiennes lorsqu'à la conclusion de la paix, elles effectueront leur retour par le Valais et le Simplon ». Le 4 août, le maire de Vernier est invité à « faire conduire à Pregny, demain cinq courant avant cinq heures du matin la quantité de Dix quintaux de foin, pour servir à la nourriture des boeufs appartenant à l'armée autrichienne qui sont parqué audit lieu ». Le sous-préfet précise à chaque fois que si la livraison ne devait pas être faite à temps ou de manière incomplète, les villageois s'exposeraient à une « exécution militaire », soit une contrainte au besoin par la force. Lors de cette seconde occupation du territoire français, le domaine du château d'Aire de Jacob Etienne Duchêne, rentier de Genève, paraît avoir été durement sollicité. Dès fin juin, il alerte à deux reprises le maire que les réquisitions de pains incessantes dont il est l'objet menacent le fonctionnement de son domaine. La réquisition de vingt quintaux de foin inquiète cependant davantage Duchêne, lui « qui en achète chaque année bien plus (qu'il n'en) récolte ». Son appréhension est d'autant plus intense que ses bergers ont été forcés de conduire son troupeau d'une centaine de moutons de la montagne vers la plaine, « dans la crainte d'être incessamment victimes des éclats militaires dont ils se trouvaient entourés ». La pénurie de fourrage est programmée.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

Pour Vernier, le Pays de Gex et la France dans son ensemble, 1814 et 1815 sont des années d'occupation et de réquisitions. 1816 ne s'annonce guère mieux. C'est «l'année de la misère» de l'historien vaudois Marc Henrioud (1876-1945), l'année sans été des historiens du climat. Il y a un siècle, Henrioud écrivait: «Un horizon constamment chargé ne laissait arriver de l'astre vivifiant que de pâles rayons, incapables de procurer à la terre la chaleur indispensable à la fécondation des germes et des plantes». Des témoignages font état, dès le printemps, de couchers de soleil prolongés

et brillamment colorés qui font certes la joie des peintres mais sans que personne, évidemment, n'en voient les signes avant-coureurs d'un été pourri.

Disposant de réserves suffisantes en grains, Genève évite la famine, mais pas la disette. La population verniolane n'échappe pas à ce funeste destin. En août, la commune à peine devenue suisse, que les autorités cantonales fournissent des rations de pain à deux familles

1816

L'ANNÉE SANS ÉTÉ

LA CAUSE DU DRAMATIQUE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE QUI MARQUE L'ANNÉE 1816 EST LA VIOLENTE ÉRUPTION DU VOLCAN TAMBORA (INDONÉSIE) SURVENUE UNE ANNÉE AUPARAVANT ET QUI VA ENTRAÎNER UN VÉRITABLE HIVER VOLCANIQUE. D'UNE PUISSANCE ÉQUIVALANT À 170.000 BOMBES D'HIROSHIMA, DES EXPLOSIONS QUI SONT ENTENDUES À 2.000 KM DE LÀ, LE CATACLYSME EST RÉPUTÉ POUR ÊTRE LA PLUS FORMIDABLE ÉRUPTION VOLCANIQUE CONNUE DE L'HISTOIRE, TUANT DIRECTEMENT AU MOINS 70.000 PERSONNES. L'ANNÉE SUIVANTE, LES SOIXANTE MILLIONS DE TONNES DE SOUFRE PROJETÉES DANS LA STRATOSPHÈRE PROVOQUENT UN DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE QUI S'ÉTEND À TOUTE LA PLANÈTE. EN SUISSE, LES TEMPÉRATURES ESTIVALES SONT DE 2,5° EN DESSOUS DE LA MOYENNE HABITUELLE, LES PLUIES DILUVIENNES ET LES CHUTES DE NEIGE FRÉQUENTES EN DESSOUS DE 2000 M DURANT LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT. LES BLÉS NE MÛRISSENT PAS OU POURRISSENT, LES POMMES DE TERRE SONT NOYÉES

AVANT DE GERMER, LE RAISIN VENDANGÉ EN NOVEMBRE EST ENCORE VERT. EN SUISSE ROMANDE, LA SITUATION N'EST PAS AUSSI DRAMATIQUE QU'EN SUISSE DU NORD-EST QUI CONNAÎT ALORS UNE VÉRITABLE FAMINE, FORÇANT NOMBRE DE MISÉREUX À MANGER DE L'HERBE.



Eruption du Tambora, 1821, Freshwater and Marine Image Bank.

« dans une extrême misère », dont le père, journalier, est empêché de travailler en raison du mauvais temps. A l'automne, alors que les récoltes ont été mauvaises, la situation s'aggrave encore.

En janvier 1817, les autorités cantonales font savoir au maire que tous les mardis et les samedis, un boulanger livrera du pain depuis Genève, charge à lui de le faire distribuer aux pauvres de la commune ne disposant d'aucune ressource. Comme partout en Suisse, des cartes de rationnement sont distribuées afin que les plus démunis puissent obtenir du pain : à Vernier, quarante cartes sont envoyées au maire par le Conseil d'Etat, charge à lui de les remplir pour les « pauvres de (sa) commune ». En juin, une circulaire informe tous les maires du canton que la consommation de pain a augmenté partout de telle manière que la fourniture de grains n'est plus assurée jusqu'aux récoltes. Les autorités cantonales soupçonnent certains habitants de faire un commerce illégal avec les régions frontalières et enjoignent les maires à surveiller scrupuleusement les boulangeries. Enfin, en juillet, alors que les récoltes partout mûrissent, une circulaire propose aux maires des communes rurales d'organiser

des « patrouilles la nuit par les habitants », afin que les gens, rendus affamés par la disette qui règne, ne s'avisent pas de voler les récoltes. Par bonheur, les récoltes de 1817 sont abondantes.

Lorsque Vernier devient commune genevoise, la plupart des gens ne possède rien ou presque rien. Alors qu'aujourd'hui, un ménage suisse consacre environ 7% de son revenu à l'alimentation, la majorité de la population verniolane de 1816, à l'instar par ailleurs d'une grande partie de la population mondiale de l'époque, consacre la majeure partie de ses revenus à assurer sa subsistance. D'autres dans le village n'y parviennent pas et subsistent tant bien que mal de l'aide, précaire, d'un Etat exsangue.



Miséreux en 1816 (New England Historical Society).



L'ANECDOTE

1816 EST AUSSI L'ANNÉE OÙ MARY GODWIN (1797-1851), LA FUTURE MARY SHELLEY, CRÉE LE PERSONNAGE DE FRANKENSTEIN LORS D'UNE NUIT D'ORAGE QU'ELLE PASSE EN COMPAGNIE DE SON FUTUR ÉPOUX PERCY SHELLEY (1792-1822) ET DE LORD BYRON (1788-1824) DANS UNE DEMEURE DE COGNY. DES MOTS ÉVOCATEURS, UNE CRÉATURE À GLACER LE SANG QUI RACONTENT LE DÉSASTRE DE CETTE ANNÉE-LÀ.

LE TERRITOIRE DE VERNIER

Avant l'annexion des communes de la rive droite, dont Vernier (Traité de Paris de 1815), et des communes de la rive gauche (Traité de Turin de 1816), l'ancienne République de Genève est enclavée entre Royaume de France et Royaume de Sardaigne. Par ailleurs, elle ne possède pas de continuité territoriale. Genève possède le mandement de Peney (actuelles communes de Satigny, Russin et Dardagny), les deux villages de Genthod et de Céligny sur la rive droite et le mandement de Jussy sur la rive gauche.

Au moment du rattachement de Genève à la Suisse, les questions du désenclavement du nouveau canton - qui n'a pas de frontière commune avec la Suisse - et de sa continuité territoriale se posent. Cela signifie remodeler les frontières, intégrer au nouveau canton suisse des territoires sardes et français. Ce qui ne va pas de soi, ni pour Paris, ni pour Turin,

ni même pour nombre de Genevois, qui accueillent avec méfiance ces nouveaux compatriotes catholiques. Ces questions de frontières sont négociées lors du Congrès de Vienne, qui se tient du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815 dans la capitale du très puissant Empire d'Autriche, puis dans le cadre des Traités de Paris et de Turin.

LES VOIES DE COMMUNICATION : L'EMPREINTE DE LA FRONTIÈRE

A l'époque romaine, le voyageur qui quitte Genève doit, s'il veut atteindre la via strata qui longe le Jura en direction du défilé de l'Ecluse et de Lyon, remonter en direction de Châtelaine, puis franchir à gué le nant d'Avanchet (au niveau de l'actuelle passerelle des Tattes) et gagner, par le chemin des Tattes, Vernier puis Peney, Dardagny et finalement Collonges.

La structure du réseau routier connaît une étonnante continuité à travers les époques. Bien des siècles plus tard, après que le Traité de Paris de 1749 eut précisé les frontières du mandement de Peney et accordé à Genève la pleine possession de Chancy et d'Avully, la route liant la cité à ces territoires emprunte, à peu de chose près, le

même itinéraire. Le voyageur quitte la ville par la porte de Cornavin, puis gagne Châtelaîne. A partir de là, il suit le chemin longeant le Bois des Frères - l'actuelle route de Vernier - transite par le village de Vernier et continue en direction de Peney. A cette époque, cet itinéraire

permet encore de gagner la route de Lyon, qui longe le Jura jusqu'au Fort-de-L'Ecluse. Il figure actuellement à l'Inventaire des voies de communications historiques de la Suisse (IVS).

A la lecture du plan de la frontière entre le territoire du canton de Genève et le territoire français de 1825, cet itinéraire ancien paraît



Carte de la frontière entre le territoire du canton de Genève et le territoire français, conforme au procès-verbal de la délimitation du 20 juillet 1825, AEG.

se jouer des aléas de l'ancienne frontière, qu'on ne peut plus guère deviner à Châtelaine, et épouser davantage les impératifs du relief. Il n'en est pas de même pour la grande route de Lyon à Genève - l'actuelle route de Meyrin - qui traduit, par sa rigoureuse ligne droite, l'esprit de géométrie qui émane des ingénieurs des ponts et chaussées du siècle des Lumières. Pensée dès les années 1740 par les ingénieurs français, cette nouvelle route qui doit relier le col de la Faucille, Collonges, Saint-Genis et Genève s'interrompt brutalement au Bouchet, à l'ancienne frontière genevoise. A la fin des années 1750, le Conseil de Genève refuse en effet de voir cette ligne droite rejoindre la porte de Cornavin en coupant nombre de grandes propriétés du Petit-Saconnex. Cet itinéraire figure également à l'IVS.

L'ANECDOTE

LES LIMITES PARCELLAIRES QUI SONT REPRODUITES SUR LE PLAN MAYER (VOIR PAGE SUIVANTE) DÉNOTENT LA PRÉSENCE DE QUELQUES GRANDS DOMAINES, NOTAMMENT CELUI DE LA TOUR-BEL-ESSERT (BALEXERT) ET CELUI DU LIGNON. A AÏRE, ON DISTINGUE AUSSI LA PROPRIÉTÉ ATTENANTE AU CHÂTEAU D'AÏRE, ÉGALEMENT APPELÉ « MAISON BARDE », DU NOM DE L'UN DE SES PROPRIÉTAIRES. LA FERME ATTENANTE AU DOMAINE A ÉTÉ DÉTRUITE EN 1950 POUR FAIRE PLACE À L'ÉCOLE D'AÏRE. LE CHÂTEAU A SUBI LE MÊME SORT EN 1972. A VERNIER MÊME, ON RECONNAÎT LE DOMAINE DU CHÂTEAU, AU-DESSUS DU RHÔNE, EN BORDURE DE FORÊT. CES DIFFÉRENTES PROPRIÉTÉS RESURGIRONT AU FIL DE NOTRE HISTOIRE DE VERNIER VERS 1816.

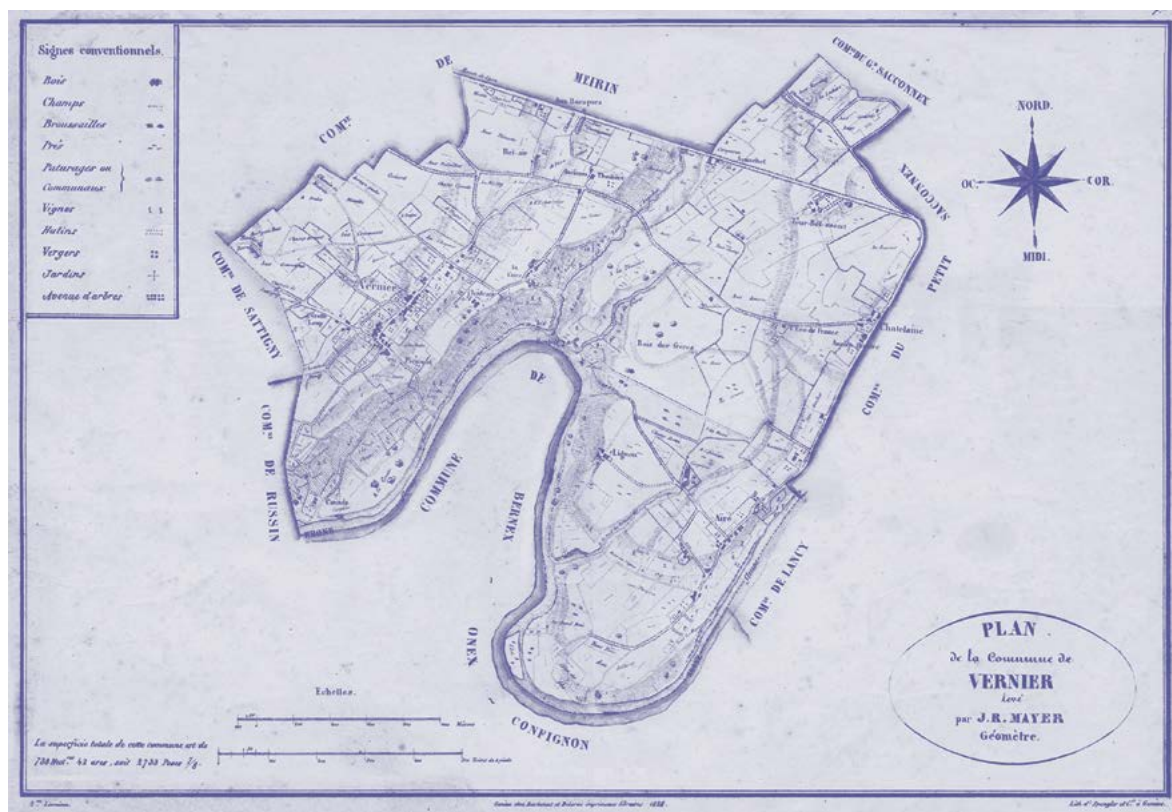


Château de Balexert, 1860-1958.

DE LA PAROISSE À LA COMMUNE

Fondée en 1790, au début de la Révolution française, la commune de Vernier reprend les limites de l'ancienne paroisse. Tel qu'il apparaît sur le plan de l'Atlas Mayer établi à la fin

des années 1830, le territoire communal laisse alors apparaître trois lieux principaux de peuplement. Le village de Vernier à proprement parler, ainsi que les hameaux de Châtelaine et d'Aire. Aujourd'hui canalisés, souvent enfouis sous terre, les petits cours d'eau, que l'on appelle dans la région «les nants», sont visibles sur la carte: le nant des Grebattes, bordant le domaine du Lignon au sud; le nant d'Avanchet, aujourd'hui à l'air libre uniquement dans sa dernière section, alors bordé des moulins de Vernier, là où il rejoint le Rhône.



Atlas cantonal de Mayer, 1833, AEG (Archives d'Etat de Genève).

LES VERNIOLANS DE 1816

COMPTABILISATION DES ÂMES : UNE TÂCHE ESSENTIELLE

Le 29 novembre 1816, la Commission d'administration des communes rurales contacte Pierre-Antoine Fournier, maire de Vernier, afin « de procéder au dénombrement des habitants des territoires cédés ». La commission précise que, sous peu, des agents se présenteront, charge à lui de leur « procurer un indicateur sûr, choisi parmi les adjoints ou conseillers de commune, ou telle autre personne notable, pour les accompagner et assister dans leur travail ».

La comptabilisation des âmes est une tâche essentielle. Elle doit fournir au gouvernement cantonal une photographie instantanée, non seulement du nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, mais également du statut matrimonial de chacun, de la répartition des cultes pratiqués, des professions exercées, de l'origine des habitants, ainsi que de leur statut de propriétaire ou non. En un mois, le maire, assisté d'un commissaire, va dresser le recensement, visitant la grosse centaine de maisons que compte alors la commune.

Le tout est consigné dans un large recueil à doublure mouchetée bleu, d'une trentaine de feuillets. Au fil des pages, tracées d'une écriture fine, s'égrainent les très sommaires biographies des 726 habitants de la commune présents au moment du recensement. A ceux-ci s'ajoutent une quarantaine d'habitants, annexés en fin de recueil d'une écriture rudimentaire, sans grand respect des rubriques, souvent sans mention du numéro de l'habitation. On imagine qu'il s'agit-là des absents lors du recensement et certainement introduits ultérieurement dans le décompte.

Mais revenons aux personnes présentes durant ce mois de décembre 1816. Parmi elles, 368 sont des femmes et 358 des hommes. Un tiers des Verniolans d'alors a moins de 18 ans. La proportion atteint 55% si l'on considère la population âgée de moins de 30 ans.

Ce déséquilibre est le reflet d'une époque où la mortalité est élevée. Les démographes parlent de régime démographique pré-transitionnel où, à la forte natalité correspond une mortalité importante. Vernier compte alors seulement 50 sexagénaires et quatorze septuagénaires. Vivre au-delà est chose exceptionnelle, majoritairement le fait de femmes.

Alors qu'aujourd'hui, partout en Suisse, la catégorie « sans appartenance religieuse » ne cesse de croître au fil des recensements, la religion est, à l'époque, omniprésente. Les Verniolans de 1816 sont tout chrétiens : 563 se déclarent catholiques et 163 protestants. Partant, il n'est guère possible de dissoudre le mariage, sacrement prononcé par un prêtre ou un pasteur et cela même si la Révolution française avait ouvert les vannes des désunions, vite refermées par la Restauration. La bénédiction nuptiale catholique prime encore sur le mariage civil. A Vernier, en 1816, on note tout de même la présence de deux femmes qui ont recouru au divorce.

No. de la maison	N. de la maison	NOMS	PRÉNOMS	MARIE Célibataire ou veuf.	DATE DE LA NAISSANCE	RELIGION.	ETAT ou PROFESSION. (*)
1 ^{re}	100	Maire	Charles	marie	18. ans	catholique	cultivateur
2 ^e	101	Jeune	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	poète
3 ^e	102	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
4 ^e	103	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
5 ^e	104	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	domestique
6 ^e	105	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	tailleur
7 ^e	106	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	cultivateur
8 ^e	107	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	poète
9 ^e	108	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
10 ^e	109	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
11 ^e	110	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
12 ^e	111	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
13 ^e	112	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	domestique
14 ^e	113	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	cultivateur
15 ^e	114	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
16 ^e	115	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
17 ^e	116	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
18 ^e	117	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
19 ^e	118	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.
20 ^e	119	Maire	Kienwiler	ép.	2. juillet 1792	ép.	ép.
21 ^e	120	Maire	Kienwiler	ép.	18. ans	ép.	ép.

Page provenant du Recensement de 1816, Compactus Vernier.

LA FEMME AU FOYER ET L'HOMME AUX CHAMPS

En 1816, les activités des Verniolans sont encore marquées du sceau d'une société patriarcale dominée par le secteur agricole. Sur les 234 femmes de 18 ans et plus, 164, soit près de 70 %, avouent être sans profession, participant aux tâches ménagères, puis tenant le foyer dès leur mariage. Certaines jeunes filles s'en vont alimenter le marché de la domesticité en ville de Genève, grande pourvoyeuse de ce type d'emplois. Sur les 70 restantes, 47 sont domestiques, dix actives dans le secteur du textile - quatre tailleuses et six tisserandes -, quatre autres mentionnent l'activité de leur époux, soit cultivatrices, deux sont laitières et deux « manouvrières », enfin quatre sont rentières, alors que la dernière se déclare marchande. Parmi les domestiques, quelques-unes ont moins de 18 ans, la plus jeune a 14 ans.

La palette des professions exercées par les 231 hommes adultes dénote une nette domination des activités liées à l'agriculture, puisque 98 d'entre eux, soit plus de 42 %, déclarent être agriculteur, fermier ou berger. Il n'est par ailleurs guère douteux que parmi les 46 domestiques, une bonne partie se livre,

de près ou de loin, à des activités agricoles. A côté des agriculteurs, le secteur primaire inclus deux « carriers » travaillant à l'extraction des pierres dans les carrières et quelques « manouvriers », employés à la tâche. Les nombreuses autres professions masculines indiquent un monde villageois se suffisant en grande partie à lui-même: on y trouve l'artisanat de base, soit deux charrons occupés à l'entretien des voitures hippomobiles et des chars, deux maréchaux-ferrants chargés de ferrer les animaux de trait, quatre charpentiers, un maçon, un tuilier - une tuilerie est active dans la région de la Renfile depuis la fin du siècle précédent -, un mécanicien, quatre tisserands, deux tailleurs et trois cordonniers, deux fabricants de chandelles et un sabotier. Un seul actif se définit comme horloger, mais on ne peut exclure que certains agriculteurs se livrent, une fois l'hiver venu, à la confection de pièces pour l'horlogerie ou le secteur textile. Un système connu sous la dénomination de proto-industrie.



Le savetier, 1817. Eau-forte de Wolfgang-Adam Töpffer.

Les métiers liés à la subsistance connaissent une extension encore limitée. Si cinq meuniers se chargent de transformer le grain des agriculteurs de la commune en farine, on note la présence d'un seul boulanger travaillant avec son fils. En milieu rural, la production de pain, qui est encore la base de l'alimentation, se fait souvent de manière individuelle, soit dans les fours communs, soit à domicile. La profession de boulanger, notamment en période de disette, est sévèrement contrôlée.



L'ANECDOTE

EN 1816, HENRIETTE DUNANT, CÉLIBATAIRE, A 84 ANS. JULIE PICTET, CÉLIBATAIRE ÉGALEMENT, FILLE DE JEAN-LOUIS (1685-1739), QUI FUT PROPRIÉTAIRE D'UN DOMAINE ET D'UNE MAISON DE CAMPAGNE À VERNIER, VIENT ÉGALEMENT DE FÊTER SES 84 ANS. ELLE MOURRA EN 1827, À L'ÂGE PEU COMMUN DE 95 ANS. PERNETTE, VEUVE DE JOSEPH JAQUET, A 86 ANS EN 1816, ALORS QUE LA DOYENNE DE LA COMMUNE, PERNETTE MONASSON, VEUVE DE JACQUES, A 87 ANS.

Entre 1816 et 1817, les autorités cantonales interviennent à plusieurs reprises afin de maintenir stable le prix du pain, alors que les boulangers ne peuvent vendre au-delà d'une quantité déterminée par habitant et « qu'aux habitants de la Commune, ou à ceux des autres Communes du Canton qui sont autorisés à s'y pourvoir ». A l'unique boulanger fait écho un seul « fruitier », originaire du canton de Berne, et qui se charge de la fabrication des fromages, et un unique boucher. Notons encore que Jacques François Jordan est le seul distillateur - en tous les cas déclaré - de la commune.

Le secteur des services, peu étendu, suffit cependant aux besoins d'une commune de

cette taille. Un seul habitant fait profession principale de charretier, assurant le transport hippomobile de marchandises, alors que l'on note la présence de trois cabaretiers, deux au village et un à Châtelaine. Parmi les professions libérales, à côté de l'indispensable notaire Pierre-François Fournier, par ailleurs adjoint au maire, on trouve un architecte ou maître-maçon, un médecin, un pharmacien, un vétérinaire et quelques négociants. Avec une rétribution annuelle d'environ 1'000 florins par an, le garde-champêtre est le seul salarié de la commune. Le « pédon », assurant le service postal officiel et notamment les communications hebdomadaires des autorités cantonales et des autorités communales, reçoit une rétribution de 42 florins par année en 1817, puis de 21 florins dès 1818. Sans doute, celui-ci dessert-il plusieurs communes qui se répartissent la charge de son salaire, ce qui était la cas jusqu'alors, où un seul pédon assurait le service postal de Satigny, du Grand-Saconnex, de Dardagny, de Russin-Peney et de Vernier pour une rétribution annuelle de 200 florins répartie entre les communes.

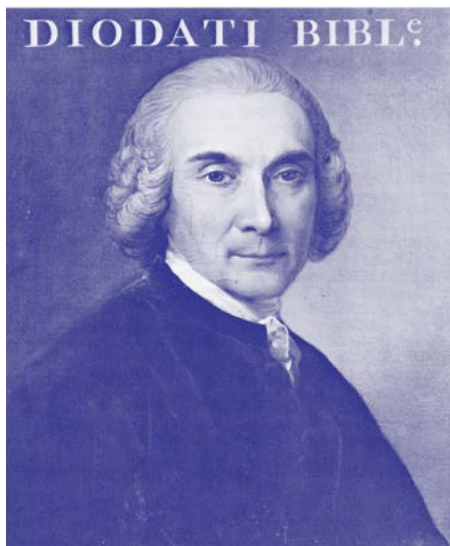


LES MOULINS SONT ESSENTIELS À L'APPROVISIONNEMENT EN CÉRÉALES DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES.

A VERNIER, ILS SONT SITUÉS À L'ENDROIT OÙ LE NANT D'AVANCHET SE JETTE DANS LE RHÔNE. ILS DISPARAISSENT AVEC L'ÉLEVATION DU NIVEAU DU COURS D'EAU LORS DE LA CONSTRUCTION DE L'USINE HYDROÉLECTRIQUE DE CHÈVRES EN 1896.



Les moulins vers 1893.



Antoine-Josué Diodati, pasteur et bibliothécaire, 1728-1790.



*François-Marc-Louis Naville, pasteur, 1784-1846.
En 1819, il installe un institut pédagogique dans
la propriété Diodati qu'il rachète en 1820.*

Le recensement fait encore état de quelques rentiers et d'une grosse dizaine de militaires, dont certains ont sans doute participé aux campagnes napoléoniennes. D'autres ont probablement été des recrues volontaires de la garde nationale, chargée d'organiser des patrouilles et de veiller au bon ordre sur le territoire communal. Au moment du rattachement de Vernier au canton de Genève, certains d'entre eux s'apprêtent à intégrer les armées de Louis XVIII, roi de France. Désormais Suisses, ils auront tout loisir de se porter volontaires pour faire partie du contingent d'une des deux compagnies que Genève a capitulé avec Sa Majesté Très Chrétienne.

DES GRANDES FAMILLES GENEVOISES À VERNIER

Le recensement de 1816 fait mention de quelques rentiers installés sur le territoire communal. Comme dans nombre de communes rurales des environs de la ville, d'importantes familles genevoises y ont acquis des domaines de longues dates. François d'Ivernois (1757-1842), également connu sous le nom de Sir Francis d'Ivernois, réfugié durant la période révolutionnaire en Angleterre où George III le fait chevalier, délégué genevois au Congrès de Vienne en compagnie de Pictet de Rochemont, conseiller d'Etat de 1814 à 1824, a acquis, avant son exil, une campagne en bordure du Rhône, qu'il a baptisée du nom de Lignon. A son retour à Genève, il s'installe à nouveau sur son vaste domaine.

Le domaine de Sir Francis a aujourd'hui disparu. Seul le nom du Lignon est demeuré. Deux autres grandes familles ont plus durablement inscrit dans le paysage leur luxueuse propriété: les Diodati en bâtissant une très belle demeure, l'actuelle Mairie; les Pictet en construisant le bâtiment abritant aujourd'hui la bibliothèque municipale de Vernier

et divers services municipaux et en rachetant, en 1781, le domaine du « château » de Vernier.

Les premiers, les Diodati, ont fait fortune dans le grand commerce. L'héritier de leur domaine verniolan, le très riche Antoine-Josué (1728-1790), né à Batavia dans les Indes néerlandaises (actuelle Jakarta en Indonésie), issu de la branche hollandaise des Diodati, se fait construire une très belle maison dans les années 1760. Il est alors pasteur et bibliothécaire de l'Académie et du Collège de Genève. En 1795, cinq ans après sa mort, son épouse, craignant les troubles révolutionnaires, se sépare à bas prix du domaine. L'acheteur est un négociant de Genève, Abraham Girod.

Au moment du recensement de 1816, la demeure a été récemment acquise par Jean-Jacques Ador, chimiste domicilié à Paris. Elle est toujours habitée par Abraham Girod, 72 ans, désormais rentier et veuf. Treize autres personnes logent dans la bâtisse, dont l'architecte, ou maître-maçon suivant la terminologie genevoise de l'époque, Jean-Jacques Matthey, son épouse et leurs deux domestiques. Matthey, déjà fils d'un réputé architecte de Genève, est également juge de paix de Vernier depuis 1799.



La maison Chauvet-Lullin, maison de maître des Pictet, à la fin du 19^e siècle. Le petit chalet de droite est un vestige de l'Exposition nationale de Genève, en 1896.

Les Pictet, quant à eux, appartiennent depuis le 15^e siècle à la haute bourgeoisie genevoise et ont fourni des générations de magistrats, militaires, savants et banquiers. Le domaine verniolan des Pictet remonte au 16^e siècle déjà, mais c'est Jean-Louis (1685-1739), militaire au service de la France puis, de retour à Genève, membre de la Chambre des fortifications et général d'artillerie, qui le développe. La bonne saison, il loge dans la demeure rustique qui s'élève alors sur la propriété. Une mort prématurée précipite sa famille dans des difficultés financières. Son épouse, Catherine Gallatin (1696-1778) parvient à maintenir le domaine, vivant modestement. A sa mort, Camille (1718-1792), l'aînée de ses filles, veuve de Pierre Gallatin (1712-1763) et la seule dont la situation financière le permet, entreprend la reconstruction de la maison de maître qui est dotée de deux étages. En 1822, le domaine Pictet sera racheté par Charles Barde-Violier, futur maire de Vernier. L'ancienne maison de maître des Pictet s'élève toujours en bordure de l'actuel parc Chauvet-Lullin, devenue propriété municipale en 1984.

La trajectoire verniolane des Pictet ne s'arrête pas avec le décès de Camille ou la vente de la propriété trente ans plus tard. Le fils de Camille et de Pierre Gallatin, Jean-Louis Gallatin (1737-1799), citoyen genevois,

ancien colonel au service de la France, a acquis en 1781 le «château» de Vernier, sur le domaine de l'ancienne maison forte des seigneurs de Verny qui domine le Rhône, en contrebas de l'actuelle mairie. Jean-Louis n'a qu'une fille, Françoise-Camille (1767-1847), épouse d'un officier français, Alexandre Virvaux (1771-1842). En 1816, Françoise-Camille Virvaux vit dans le «château» de Vernier en compagnie de son époux, entourée d'un personnel en suffisance: des domestiques en nombre, un berger, un fermier et son épouse et un cocher, chose unique à Vernier. Sa grande-tante, Julie Pictet, celle que nous avons vue alors âgée de 84 ans et l'une des doyennes du village, vit en rentière dans la maison familiale du village, entourée de ses deux domestiques.

1822 | 2016 : DE LA 14^e COMMUNE DU CANTON À LA 5^e PLUS GRANDE VILLE DE SUISSE ROMANDE

Au début des années 1820, le canton de Genève compte 38 communes (contre 45 aujourd'hui). Avec 704 habitants en 1822, Vernier est alors la 14^e commune du canton en terme de population.

Durant la première moitié du 19^e siècle, l'évolution de la population de Vernier se fait en dents de scie, atteignant un maximum de près de 800 habitants en 1837 - elle occupe alors le 12^e rang des communes genevoises -, avant de redescendre à 729 en 1843 et se placer en 15^e position des communes les plus peuplées du canton.

Sa population demeure fortement catholique: entre 1822 et 1843, le nombre de protestants recule même de 20 %, alors que les catholiques progressent de près de 13 %. La commune reste également rurale. Elle n'attire ainsi que peu d'étrangers - y compris d'autres

Confédérés -, durant une période où le canton, en pleine expansion, capte une très nombreuse main-d'œuvre provenant avant tout des autres cantons suisses. Le phénomène demeure toutefois avant tout cantonné à la ville de Genève et aux communes suburbaines. Entre 1822 et 1843, la ville de Genève voit croître sa population étrangère de 36%. Les communes de Plainpalais, du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives connaissent respectivement une explosion de 173, 181 et 162% de leur population étrangère. Vernier offre une modeste évolution d'environ 7% de sa population étrangère.

Ce sont les Trente Glorieuses, ces années de folle croissance de l'après-guerre, qui font entrer la commune de Vernier dans une autre dimension et lui gagnent son vocable de «ville». A l'aube de cette période, en 1950, Vernier est encore un gros bourg d'à peine 4'000 âmes. L'édification des grands ensembles de cités-satellites, les années suivantes, produisent une croissance démographique unique en Suisse romande et un formidable métissage de sa population. Aujourd'hui, Vernier compte un peu plus de 35'000 habitants. C'est désormais la 5^e ville de Suisse romande, derrière Genève, Lausanne, la Chaux-de-Fonds et Fribourg, mais devant Neuchâtel.



Carte de 1846 et de 2010. Un voyage cartographique dans le temps témoigne des mutations d'une commune qui passe, en moins de deux siècles, de quelques centaines d'habitants à plusieurs dizaines de milliers. Source : office fédéral de la topographie swisstopo.

LES FINANCES MUNICIPALES

PETITE HISTOIRE FISCALE DE VERNIER VERS 1816

Autour de 1816, les comptes de la commune de Vernier sont réduits à leur plus simple expression. Le percepteur est un « Sieur Lombard », sans que l'on en sache plus, sinon qu'il n'habite pas la commune, car n'apparaissant pas dans le recensement de 1816.

Le principe qui régent alors les finances publiques est celui de la perception d'impôts en fonction uniquement des dépenses que l'on a prévu d'engager. Les recettes de la commune peuvent ainsi varier très fortement d'une année à l'autre, en fonction des travaux que l'on désire entreprendre. Les investissements sur le long terme sont alors inconnus : la construction d'un clocher ou l'aménagement d'un bâtiment municipal s'étale sur deux années fiscales, chose presque unique. A Vernier, les recettes - et donc les dépenses, puisqu'on vit alors dans un système de parfait équilibre - partent d'un modeste 1'500 florins en 1817, pour grimper les années suivantes et se fixer entre 3'000 et 4'000 florins, atteindre un maximum de 7'500 florins en 1823 et redescendre ensuite en dessous de 5'000 florins en 1826.

La commune dispose de recettes sur lesquelles elle peut s'appuyer année après année : le droit sur les auberges et les cabarets qui s'élève habituellement entre 400 et 500 florins ; la contribution foncière qui se monte à plus de 200 florins ; le produit des permissions de séjour, plus fluctuant. Lorsqu'une dépense extraordinaire se fait sentir, la commune prélève une contribution extraordinaire calculée en fonction du rôle foncier de chaque contribuable. Au fil des ans, les comptes font état de « Rôle pour l'achat d'une cloche », « Rôle pour la construction du clocher », « Rôle pour la réparation aux chemins », « Rôle pour la construction d'un hangar », « Rôle pour la pompe à incendie » et d'autres encore. La dépense effectuée, le rôle disparaît.

Sur le plus long terme, on perçoit l'inscription de rôles plus durables qui dénotent, au niveau municipal, les prémices des tâches régaliennes

propres au pouvoir public. Hormis le « pédon », chargé de la poste officielle et à qui la commune accorde un émoulement, un rôle pour le salaire du garde-champêtre - des gardes-champêtres dès 1819 - est inscrit tous les ans: il s'agit là de la tâche régaliennne de base de l'Etat, soit le maintien de l'ordre public. C'est à cet employé communal qu'incombe en effet la tâche de relever et de sanctionner les délits. Le canton prend par ailleurs la moitié du salaire du garde-champêtre à sa charge. Dès 1821, un rôle pour le traitement de l'instituteur est introduit.

Dès 1826, les charges de l'instruction publique se montent à plus de 1'300 florins annuellement, comprenant le traitement de l'instituteur, mais également le matériel de l'école. La moitié est à la charge du canton. Notons encore que le maire reçoit un émoulement annuel de moins de 100 florins en qualité de « Frais de bureau alloués au Maire ».

1822: CLOCHER, INSTRUCTION PUBLIQUE ET ORDRE PUBLIC

Parmi d'autres, l'année 1822 est exemplaire d'un éventail de tâches dévolues aux finances municipales en évolution. Le clocher de l'église, en très mauvais état, doit être réparé: c'est plus de 4'400 florins qui sont investis, financé par un « Rôle pour la construction du clocher » inscrit deux années consécutives dans les comptes. A côté de cette dépense extraordinaire, l'instruction publique et l'ordre public sont les dépenses les plus importantes. Ces trois postes monopolisent, à eux seuls, 88 % du total des dépenses de la commune de Vernier cette année-là.



Pièce de 6 deniers, 1817.



Lithographie de la chapelle de Vernier (vers 1880).

ÉCOLE ET RELIGION

L'INSTITUTEUR ET LE CURÉ : LES DEUX GRANDS ABSENTS DE 1816

On a beau parcourir en tout sens le recensement de la population verniolane de décembre 1816, rien n'y fait. Deux personnes, incontournables dans un village de plus de 700 âmes, manquent à l'appel : l'instituteur et le curé. En cherchant bien, un instituteur apparaît, son nom et son état gribouillés tout au fond de la dernière page du registre. Absent lors du recensement, il s'agit de Jean-Pierre Martin, 58 ans, originaire de Crozet. Un Martin a bien exercé ses qualités de pédagogue à Vernier durant ces années-là. Il fait partie de ces instituteurs itinérants, dispensant le savoir dans une petite chambre, payés par les parents des enfants scolarisés, quittant le village dès que les apprenants, et avec eux les moyens d'assurer leur subsistance, viennent à manquer.

Le cas de l'absence de curé, pour une commune où plus de 77% des habitants sont catholiques, est surprenant. Au moment du rattachement de Vernier à Genève, la paroisse ne dispose plus de berger des âmes depuis près de deux ans. Le curé Desportes, qui officia à Vernier entre le 9 avril 1813 et le 31 janvier 1814, quitta son ministère car, malgré les injonctions

répétées de l'évêque de Chambéry, la commune refusa d'assurer son traitement.

DU TEMPS DES RÉGENTS ITINÉRANTS : UNE POPULATION LARGEMENT ILLETTRÉE

En 1778, le gouvernement royal encourage toutes les communautés villageoises à ouvrir une école. La communauté de Meyrin le fait. Celle de Mategnin-Cointrin, qui compte à peine 160 habitants, le fait également en 1792. Mais à Vernier, nulle trace d'école. D'après des estimations provenant des registres de l'état civil et des actes notariés, vers 1790, à peine la moitié de la population masculine de Vernier sait écrire son nom et son prénom. En 1800, alors que la commune est intégrée dans le département du Léman, avec capitale

Genève, le préfet ordonne une enquête sur les écoles existantes. Le rapport du maire d'alors est éloquent :

« ÉCOLE, POINT; IL Y A EU MOMENTANÉMENT DES INSTITUTEURS DANS CETTE COMMUNE QUI ONT CHERCHÉ À S'Y ÉTABLIR ET QUI SE SONT RETIRÉS AILLEURS, NE POUVANT SUBSISTER DANS UN LIEU OÙ IL N'Y A POINT DE BÂTIMENT, NI DE JARDIN À LEUR USAGE; OÙ LE PUBLIC NE PEUT VENIR À LEUR SECOURS, ET OÙ LES FAMILLES NOMBREUSES APPARTIENNENT TOUTES À DES CITOYENS PEU FORTUNÉS. CEPENDANT IL EXISTE ENVIRON SOIXANTE ENFANTS DE SIX À QUATORZE ANS QUI NE REÇOIVENT AUCUNE INSTRUCTION, ET PLUSIEURS ONT PASSÉ CET ÂGE SANS AVOIR EU LES MOYENS D'APPRENDRE À LIRE, ET DONT LES FACULTÉS RESTÉES SANS DÉVELOPPEMENT SONT PERDUES POUR EUX ET POUR LA PATRIE. »

En 1817, le gouvernement cantonal nomme Pierre Deshusses régent. Liberté lui est donnée afin de fixer les frais d'écolage avec les parents qui disposent de quelques moyens pour scolariser leur progéniture. On est toujours dans un système faisant la part belle aux régents itinérants.

DÈS 1819, UN INSTITUTEUR RÉTRIBUÉ PAR LA COMMUNE

Ce n'est qu'en 1818 que le Conseil municipal propose de rémunérer l'instituteur et de louer un local pour l'école. A ce moment-là, le nombre d'enfants de 5 à 15 ans est évalué à plus d'une centaine. Dès 1819, une somme est inscrite annuellement au budget municipal afin de payer le traitement de l'instituteur, d'abord fixé à 300 florins par an. En 1824, avec la création d'une « école des filles » - auparavant filles et garçons fréquentaient la même classe -, la commune engage un second instituteur : les traitements figurent alors pour 800 florins au budget. Dès 1826, les traitements s'élèvent à 1'200 florins. A partir de cette année-là, sur décision du gouvernement cantonal, celui-ci assume la moitié du traitement des deux instituteurs. Les parents des enfants scolarisés paient cependant toujours un écolage minimum, de quelques sols par mois, revu à la baisse en 1826 également, ceci afin de permettre



Café du Cheval-Blanc, lieu de la première école de Vernier.

au plus grand nombre d'enfants de fréquenter l'école. Une somme est également inscrite pour la location d'un local pour l'école dans la maison du notaire Pierre-François Fournier, l'ancien café-restaurant du Cheval-Blanc.

Si on ne parle pas encore d'école obligatoire, l'idée d'une éducation plus uniquement destinée aux enfants des classes aisées et donc en grande partie prise en charge par les pouvoirs publics est acquise. En 1829, la commune inaugure un bâtiment abritant non seulement la salle du conseil et le hangar de la pompe à incendie, mais également deux salles de classe et un appartement destiné au régent.

Au seuil des années 1820, on peut donc dire que Vernier subit une petite révolution en matière d'école, d'autant que la riche demeure construite par Antoine-Josué Diodati (l'actuelle mairie) est louée dès 1819 par le pasteur et pédagogue François Naville (1784-1846), qui en fait un pensionnat pour jeunes gens. Il rachète le domaine en 1820. Le montant de l'écolage et de la pension ne permet cependant pas aux enfants de la commune de fréquenter cette institution.



Maison de maître construite par Antoine-Josué Diodati, devenue plus tard le « Château Naville », actuelle mairie de Vernier.

DU TEMPS DE L'ÉCOLE LANCASTÉRIENNE: UN NIVEAU QUI S'AMÉLIORE TRÈS LENTEMENT

Dès ses débuts, l'école villageoise de Vernier est soumise à de fortes contraintes. C'est avant tout la présence d'un seul régent pour assurer l'apprentissage d'enfants d'âges très différents. On imagine sans peine le casse-tête d'un instituteur qui doit tenir huit classes différentes! L'enseignement alors pratiqué est adapté tant bien que mal à une telle situation et s'inspire des préceptes du pédagogue anglais Joseph Lancaster (1778-1838). Il consiste à une prise en charge des élèves les plus jeunes par les élèves les plus avancés.

Les résultats d'une telle méthode? Les commentaires du comité de l'Ecole de Vernier en juillet 1823 sont à ce sujet édifiants:

« EN GÉNÉRAL, EXCEPTÉS (QUELQUES ÉLÈVES) POUR LA LECTURE, ILS N'ONT PAS DONNÉ UNE GRANDE SATISFACTION. LES SEPT PREMIÈRES CLASSES N'ONT POINT RÉPONDU À CE QU'ON EN ATTENDAIT. LA LECTURE SUR LES TABLEAUX COMME L'ÉCRITURE SUR LES ARDOISES A ÉTÉ TRÈS MAL. LA HUITIÈME CLASSE

POUR L'ÉCRITURE N'À FAIT VOIR QUE PEU DE PROGRÈS ET PRESQU'AUCUN DANS L'ARITHMÉTIQUE. LE DÉFAUT D'ASSIDUITÉ DE LA PART D'UN GRAND NOMBRE D'UN CÔTÉ, LE BRUIT ET LA CONFUSION QUI RÈGNE HABITUELLEMENT DANS L'ÉCOLE D'UN AUTRE ET SURTOUT LE MODE D'ENSEIGNEMENT QUI DEMANDE NÉCESSAIREMENT DU TAPAGE QUI INSPIRE PEU DE CONFIANCE AUX PÈRES ET MÈRES, PEU D'INTÉRÊTS AUX ENFANTS ET AUCUN ZÈLE À L'INSTITUTEUR, SONT SANS DOUTE LA CAUSE D'UN RELÂCHEMENT SI AFFLIGEANT ET DE SI PETITS PROGRÈS.»

Les années précédentes, les commentaires n'étaient guère plus encourageants. Bref, on comprendra que le curé Martin qui tient le registre du comité n'est guère un adepte de l'école lancastérienne. Pour pallier l'inertie qui semble marquer le niveau scolaire des petits Verniolans, un nouveau règlement est édicté en octobre 1824. Hormis le fait qu'il prend acte de la création d'une « école pour les filles », il introduit également un « examen de l'école tous les quinze jours », par un inspecteur à nommer parmi les membres du comité de l'école. Cet examen doit notamment permettre de contrôler le niveau des enfants. Associées à une substantielle amélioration du traitement des instituteurs dès 1826, ces mesures paraissent produire quelques résultats.

En tous les cas, en avril de cette même année, le curé mentionne dans le registre: « Il a été trouvé que les élèves avaient fait depuis l'année dernière des progrès satisfaisants dans la lecture et l'écriture ainsi que dans l'arithmétique, mais de très légers dans l'orthographe. »

Une autre contrainte pèse sur l'école. Il s'agit du matériel scolaire à fournir aux enfants, à une époque où posséder un crayon est un signe de richesse. Dès 1822, l'écolage doit servir à payer les fournitures scolaires aux enfants: « (...) considérant la nécessité de fournir aux enfants le papier, encre, plumes, crayons etc que la plupart ne peuvent se procurer qu'avec beaucoup de peines et toujours avec des retards funestes à leur avancement, le Comité a arrêté que les enfants qui n'écrivent pas payeront à l'avenir treize sols chaque mois au lieu de douze qu'ils payaient auparavant et que ceux qui écrivent payeront vingt un sols au lieu de dix huit. On fournira en conséquence à tous tout ce qui leur est nécessaire pour l'écriture et l'arithmétique. »

LE MINISTÈRE ÉCLAIR DE L'ABBÉ DUCIMETIÈRE

En matière d'éducation, le curé joue un rôle central. Il examine périodiquement les connaissances religieuses des enfants - notons qu'il se dit le plus souvent satisfait de leurs progrès en la matière -, mais fait également partie du comité de l'école, aux côtés du maire, de son adjoint et de quelques notables de la commune. C'est par ailleurs lui qui tient le registre du comité. Mais encore faut-il disposer d'un curé. Ce qui, comme on l'a vu, n'est pas le cas de Vernier au moment du rattachement.

Par ailleurs, la vacance à la tête de la paroisse aiguisée, d'entrée de jeu, les tensions entre, d'un côté une hiérarchie catholique représentée

par l'évêque de Chambéry et l'archiprêtre de Genève Jean-François Vuarin (1769-1843) et, de l'autre côté, un gouvernement de Genève chargé de rétribuer un curé nommé par l'évêque mais agréé par lui. En juin 1817, l'abbé Jean-Pierre Veyrat, originaire de Collonges-sous-Salève, annonce aux autorités cantonales qu'il vient d'être nommé curé de Vernier par l'évêque. Froissées par cette manière de faire, les autorités l'avertissent qu'elles n'ont pas été avisées par l'évêque. Devant le silence de la hiérarchie épiscopale, le gouvernement genevois décide d'ignorer purement et simplement le curé Veyrat.

Regrettant cette situation, le Conseil municipal de Vernier fait intervenir un notable local, Alexandre Virvaux, époux de Camille Gallatin. L'abbé Vuarin refuse toute solution qui verrait le curé d'une paroisse voisine assurer le ministère de Vernier, car cela se ferait au détriment de sa paroisse principale. Emerge alors l'idée d'installer temporairement un suppléant. Le choix se porte sur l'abbé Ducimetière. Vieillard malade, il n'assume que quelques mois son ministère. Sa suppléance



Une salle de classe vers 1850. Lithographie de Johann Peter Hasenclever (1810-1853).

permet cependant d'attendre que le conflit s'abaisse avec l'incorporation, en 1820, des paroisses catholiques du canton au diocèse de Lausanne et la nomination d'un prêtre originaire d'Echallens, F.-J. Martin, envers qui les autorités cantonales n'ont aucune objection à élever.

UNE SOCIÉTÉ EN VOIE DE LAÏCISATION?

Le terme de laïcité ne convient pas à la société du début du 19^e siècle. Toutefois, l'ambiance irréligieuse de la Révolution n'a pas entièrement disparu avec la Restauration.

Datée de 1838, une lettre du maire de Vernier au Conseil d'Etat tend à le démontrer. Celui-ci écrit qu'il a «*fait circuler chez tous les cabaretiers (...) le texte du règlement spécialement en ce qui concernait la clôture des cabarets pendant les heures du service religieux (...)*». Malgré tout, le garde-champêtre a surpris des cabaretiers «*donnant à boire un dimanche matin pendant l'heure du service divin*» et, après leur avoir signifié l'interdiction, les a mis à l'amende. Un des cabaretiers s'est précipité chez l'adjoint au maire qui n'a pas hésité à passer l'éponge.

(D'après Irène Herrmann, Genève entre République et Canton. Les vicissitudes d'une intégration nationale (1814-1846), Genève, 2003, pp. 376-377)

CONCLUSION

LA VRAIE RUPTURE? UNE COMMUNE QUI PASSE EN DEUX SIÈCLES DE 726 À 35'298 HABITANTS

Dès le début, nous avons atténué l'idée selon laquelle 1816 constituerait une rupture majeure dans l'histoire de la commune de Vernier.

De manière plus évidente, la rupture se fait sur le long terme, en deux siècles, en transformant une petite communauté villageoise de quelque 700 âmes en cité de plus de 35'000 habitants. Les évolutions techniques et la croissance démographique ont provoqué une mutation en profondeur du territoire. Aux forêts, aux bocages, aux nants pas canalisés, aux chemins tortueux et caillouteux, à l'habitat regroupé en quatre noyaux bien distincts (Village, Aïre, Châtelaine, Bel-Essert), ont succédé des cours d'eau enterrés, un quadrillage étroit d'axes larges et bitumés et une continuité dans la zone bâtie, qui a transformé les noyaux villageois d'autrefois en quatre « quartiers »

(Vernier-Village, Châtelaine-Balexert-Libellules, Aïre-Le Lignon et Avanchet-Cointrin) dotés, pour certains, de très grands ensembles locatifs.

Que nous a montré les quelques statistiques de la population glanées autour de 1816? Les Verniolans sont plutôt jeunes (34% ont moins de 18 ans), de confession catholique, majoritairement occupés aux travaux des champs. Les années suivantes, le portrait ne change guère. Une fois rattachée au territoire du canton de Genève, la commune n'accueille que peu de non-Genevois et sa population reste très majoritairement catholique, le contingent de protestants reculant même de près de 20% entre le début des années 1820 et le recensement de 1843.

Le même exercice est aujourd'hui redoutablement plus difficile à réaliser, tant le portrait des Verniolans est multiple. Une chose est sûre. Les habitants de Vernier sont aujourd'hui moins jeunes qu'ils l'étaient en 1816, puisque la commune compte environ 23 % d'habitants âgés de moins de 20 ans. Population moins jeune, mais fortement multiculturelle. Vernier comptait, à la fin des années 1990, près de 120 nationalités différentes. Sur les 35'298 habitants de la ville en 2016, près de 16'170 ne sont pas Suisses. Soit près de 46 %, ce qui en fait un record dans un canton pourtant fortement métissé. Ce brassage de population a entraîné, au fil des courants migratoires en provenance des différentes parties du globe, l'intégration d'autres confessions. Quant aux professions, inutile de s'y attarder, si ce n'est pour mentionner que l'agriculture, autrefois dominante, a presque totalement disparu du territoire communal. A la population autrefois fixée sur son territoire - hormis pour des migrations de plus longue durée ou la fréquentation des marchés urbains pour vendre les produits de l'agriculture - a succédé une population de pendulaires: selon une étude menée par l'Office fédéral de la statistique entre 2012 et 2014, 11'050 Verniolans pendulaient quotidiennement, alors que le territoire communal accueillait chaque jour plus de 7'500 travailleurs qui n'y sont pas domiciliés.

Et que dire des finances municipales? Les comparaisons chiffrées sont certes difficiles à établir, l'étalon monétaire ayant changé. Sur les 122 millions de francs que la Commune de Vernier a dépensés en 2015, environ 6 % concerne le poste Sécurité publique. En 1822, la sécurité municipale, essentiellement garantie par les gardes-champêtres, concernait 16 % des dépenses. En 2015, le poste Enseignement et formation a monopolisé moins de 10 % des dépenses. Contre 11 % en 1822. Mais ces proportions ne doivent pas nous égarer. Elles offrent une similitude trompeuse. Au-delà, les chiffres globaux ont formidablement gonflé et les tâches confiées à la commune se sont multipliées. Les années autour de 1816 constituent à peine l'amorce du développement des tâches régaliennes des pouvoirs publics.

ET DEMAIN? VERNIER DANS LE GRAND GENÈVE TRANSFRONTALIER

Le territoire du Grand Genève reflète la réalité du vécu d'une grande partie du presque million d'habitants qui peuplent les 212 communes formant l'agglomération transfrontalière. Vernier compte pour environ 4 % dans ce grand ensemble démographique. La commune continuera sans nul doute sa progression démographique avec des projets tels que l'écoquartier de la Concorde ou le quartier de l'Etang

Avec le Grand Genève, la frontière, que l'on a physiquement poussée un peu plus loin de Genève en 1816, en englobant de nouveaux territoires pris à la France et à la Sardaigne, est aujourd'hui rejetée plus loin encore. Même si les frontières nationales demeurent, cette fois-ci, physiquement inchangées. Là encore, même si les résistances sont nombreuses, les retours en arrière parfois douloureux, dans les faits, notre époque témoigne bien du glissement de l'Europe des Nations vers l'Europe des régions.

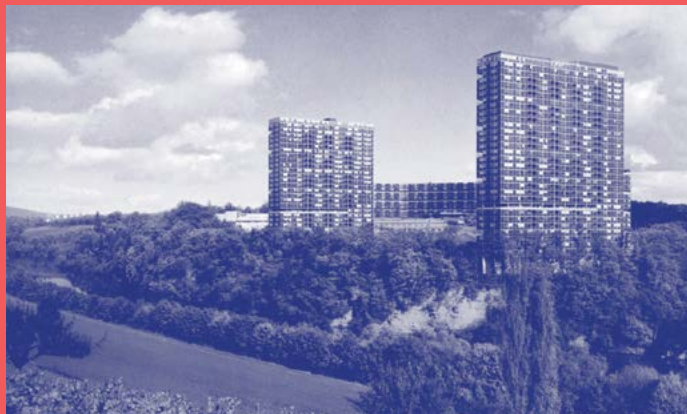
Au centre de ce glissement, se trouve notre mobilité. En 200 ans, nos modes de déplacement se sont développés au-delà de tout ce que l'on pouvait imaginer. Il est aujourd'hui autant aisé de relier physiquement les villages des confins de la Communauté de communes Pays bellegardien au centre de Genève qu'il l'était, en 1816, de relier le village de Vernier à Genève. Sans parler de la rapidité de circulation des informations qu'induit la fibre optique, alors qu'hier, celles-ci ne parvenaient à destination, quelques kilomètres plus loin, que grâce à l'effort physique du pédon, véritable athlète de l'information. Comment dès lors imaginer emprisonner les populations dans le corset devenu trop étroit de frontières nationales définies une fois pour toutes au sortir des guerres napoléoniennes ?

Demain cette intégration continuera. La mobilité, l'élément central qui n'a cessé dans l'histoire de servir de contrepoids à la rigidité des frontières nationales, parfois les modifiant, parfois les contestant sans ne rien pouvoir faire, comme c'est le cas dans l'agglomération genevoise, n'aura de cesse de croître.

Et Vernier ? La commune, aux portes de la ville-centre, deviendra plus encore un pivot de l'agglomération en matière de mobilité durable, susceptible d'éviter à la mobilité

d'agglomération le détour par l'extrême centre. Le quartier de Châtelaine sera doté d'une importante gare RER : des rames en provenance de la rive gauche du lac y transiteront à destination de l'aéroport, puis de Coppet, en passant sous le Grand-Saconnex et les Organisations internationales ; d'autres, venant de Cornavin ou de la rive gauche, continueront vers Bellegarde, desservant la halte RER de Vernier. A proximité immédiate de la gare de Châtelaine, au niveau du pont de l'Ecu, une ligne de tram reliera d'un côté le centre de Genève par la rue de Lyon - comme ce fut le cas entre 1890 et 1959 - et de l'autre continuera pour rejoindre, par la route du Bois-des-Frères, la cité du Lignon, le quartier Gordon-Bennett et les Nouvelles Libellules. Le tram empruntera ensuite la seconde plate-forme du pont Butin - à l'origine prévue pour accueillir des rails de train - et ira se connecter au tram desservant Lancy et les Palettes et au-delà Saint-Julien.

Un rêve chimérique ? Qu'aurait dit le Verniolan de 1816, si on lui avait dit que deux siècles plus tard, son village, écrasé par la disette, aurait muté en une cité cinquante fois plus peuplée ! Rien que ça. Sans parler de tout le reste.



Vue de la Cité du Lignon, 1970

NOTICES BIOGRAPHIQUES

ADOR, JACQUES, chimiste domicilié à Paris, il rachète à Abraham Girod la propriété Diodati (actuelle Mairie de Vernier) vers 1815.

BARDE-VIOLIER, CHARLES (1777-1862), il acquiert la propriété Pictet (actuel parc Chauvet-Lullin) en 1822. Maire de Vernier de 1824 à 1840.

BYRON, GEORGE GORDON (1788-1824), lord Byron, poète anglais. A Genève en 1816.

DES ARTS, JOSEPH (1743-1827), membre du gouvernement genevois dès 1814. Conservateur, il s'oppose à une extension territoriale de Genève qui verrait les catholiques devenir majoritaires.

DESHUSSES, PIERRE, premier régent fixe de Vernier, nommé en 1817 par le Conseil d'Etat.

DESPORTES, curé de Vernier entre 1813 et 1814.

DIODATI, ANTOINE-JOSUÉ (1728-1790), pasteur, il se fait construire une très belle demeure à Vernier dans les années 1760. C'est l'actuelle Mairie de Vernier.

DUCHÈNE, JACOB ÉTIENNE (1759-1840), citoyen genevois, rentier, propriétaire du domaine du château d'Aire au moment du rattachement de Vernier à la Suisse.

DUCKETIÈRE, abbé, il assure la suppléance à la cure de Vernier, avant la no-

mination du curé Martin en 1820.

DUNANT, HENRIETTE, habitante de Vernier au moment du rattachement à la Suisse. Elle est alors l'une des doyennes du village.

EYNARD, JEAN-GABRIEL (1775-1863), financier, diplomate, secrétaire de Charles Pictet de Rochemont durant le Congrès de Vienne de 1815.

FABRY, LOUIS-MARIE, sous-préfet de l'arrondissement de Gex au moment du rattachement de Vernier à la Suisse.

FOURNIER, PIERRE-FRANÇOIS, maire de Vernier au moment du rattachement à la Suisse. Il est maire de 1808 à 1824.

FOURNIER, PIERRE-ANTOINE, notaire, maire adjoint de Vernier au moment du rattachement à la Suisse.

GALLATIN, CAMILLE (1718-1792), née Pictet, fille aînée de Jean-Louis et de Catherine. Elle épouse Pierre Gallatin. C'est elle qui reprend la propriété familiale (actuel parc Chauvet-Lullin).

GALLATIN, JEAN-LOUIS (1737-1799), citoyen genevois, colonel au service de la France, fils de Camille et Pierre Gallatin. En 1781, il acquiert la propriété du « château » de Vernier, en contrebas de l'actuelle Mairie.

GALLATIN, PIERRE (1712-1763), citoyen genevois, époux de Camille Gallatin.

GEORGE III (1738-1820), roi du Royaume-Uni de 1760 à sa mort.

GIROD, ABRAHAM, citoyen genevois, il rachète la propriété d'Antoine-Josué Diodati (actuelle Mairie de Vernier) en 1795. Il habite Vernier au moment du rattachement à la Suisse.

HENRIOUD, MARC (1876-1945), historien vaudois.

IVERNOIS, FRANÇOIS D' (1757-1842), également Sir Francis, avocat, réfugié en Angleterre durant la période révolutionnaire, anobli par George III en 1796, représentant de la République de Genève durant le Congrès de Vienne de 1815. Conseiller d'Etat de 1814 à 1824. Propriétaire à Vernier (Lignon).

JAQUET, PERNETTE, habitante de Vernier au moment du rattachement à la Suisse. Elle est alors l'une des doyennes du village.

JORDAN, JACQUES FRANÇOIS, habitant de Vernier au moment du rattachement à la Suisse. Fait alors profession de distillateur.

LANCASTER, JOSEPH (1778-1838), pédagogue anglais, initiateur d'une méthode où les élèves les plus avancés enseignent aux plus jeunes.

LOUIS XVIII (1755-1824), roi de France de la chute de Napoléon I^{er} en 1814 à 1824.

à la Suisse.

MATHEY, JEAN-JACQUES, architecte, juge de paix de Vernier au moment du rattachement à la Suisse.

MAYER, JEAN RODOLPH (1805-1882), arpenteur, topographe, chargé de réaliser l'Atlas du canton de Genève entre 1828 et 1833.

MICHELI, HORACE LOUIS (1776-1846), conseiller d'Etat, commissaire de la Confédération suisse, c'est lui qui est chargé de recevoir les nouveaux territoires au nom de la Diète fédérale.

MONASSON, PERNETTE, habitante de Vernier au moment du rattachement à la Suisse. Doyenne du village.

NAPOLÉON I^{ER} (1769-1821), empereur des Français jusqu'en 1814.

NAVILLE, FRANÇOIS (1784-1846), pasteur, pédagogue, il rachète la propriété Diodati (actuelle Mairie de Vernier) à Jacques Ador au début des années 1820. Il la transforme en institut pédagogique.

PICTET, CATHERINE (1696-1778), née Gallatin, épouse de Jean-Louis Pictet.

PICTET, JEAN-LOUIS (1685-1739), citoyen genevois, militaire au service de la France, possède à Vernier l'actuelle propriété Chauvet-Lullin.

PICTET, JULIE (1732-1827), fille de Jean-

Louis et de Catherine, habitante de Vernier au moment du rattachement à la Suisse.

Elle est alors l'une des doyennes du village.

PICTET DE ROCHEMONT, CHARLES (1755-1824), diplomate chargé de représenter la République de Genève puis la Confédération suisse aux différents congrès, dont celui de Vienne, qui marquent la fin de l'époque napoléonienne.

REVILLIOD, PHILIPPE-LÉONARD (1786-1867), citoyen genevois, propriétaire du domaine de la Tour-Bel-Essert (Balexert) au moment du rattachement de Vernier à la Suisse.

SHELLEY, MARY (1797-1851), auteure anglaise, née Godwin, épouse de Percy Shelley. Elle publie en 1818 *Frankenstein ou le Prométhée moderne*. Le monstre de Frankenstein est imaginé en 1816, lors d'un séjour de Mary Godwin à Cologny.

SHELLEY, PERCY (1792-1822), poète anglais, épouse Mary Godwin en 1816.

VEYRAT, très brièvement curé de Vernier en 1817.

VIRVAUX, ALEXANDRE (1771-1842), officier français, il épouse Françoise-Camille Gallatin et vit dans le « château » de Vernier lors du rattachement à la Suisse.

VIRVAUX, FRANÇOISE-CAMILLE (1767-1847), née Gallatin, fille de Jean-Louis, épouse Alexandre Virvaux. Elle vit dans le « châ-

teau » de Vernier lors du rattachement à la Suisse.

VUARIN, JEAN-FRANÇOIS (1769-1843), curé de Genève. Défenseur infatigable des catholiques genevois.

« IL FAUT DANS NOS TEMPS AVOIR
L'ESPRIT EUROPÉEN »

MADAME DE STAËL (1766 - 1817)



Portrait de Germaine de Staël (1766 - 1817).

LE CONTEXTE HISTORIQUE

1798-1813

Annexion de Genève à la France.

15 AVRIL 1798

Entrée des troupes françaises dans Genève. Le traité de réunion intègre Genève au territoire de la République française.

25 AOÛT 1798

Création du département du Léman. Genève devient le chef-lieu du département du Léman.

30 DÉCEMBRE 1813

Retrait des troupes françaises de Genève.

31 DÉCEMBRE 1813

Restauration de la République de Genève. Suite au départ des troupes napoléoniennes et du retrait définitif du préfet, la restauration de la république de Genève est proclamée.

DÉBUT 1814

Genève se tourne vers ses anciens alliés suisses et demande son adhésion à la Confédération suisse.

1^{ER} JUIN 1814

Débarquement des troupes confédérées au Port-Noir: arrivée de contingents fribourgeois et soleurois.

22 JUIN 1814

Le Conseil d'Etat de Genève accrédite ses délégués à la Diète pour solliciter l'entrée de Genève dans la Confédération.

12 SEPTEMBRE 1814

La Diète fédérale vote l'entrée de Genève, de Neuchâtel et du Valais dans la Confédération.

19 SEPTEMBRE 1814

Proclamation de ce résultat à Genève et festivités.

6 AVRIL 1815

Une convention élaborée par la Diète, spécifiant les conditions (notamment matérielles) auxquelles Genève peut devenir suisse, est adoptée par 14 cantons et un demi-canton, sous réserve de ratification.

11 AVRIL 1815

Les Genevois-e-s acceptent cette convention.

24 AVRIL 1815

Douze ratifications cantonales étant arrivées...

27 AVRIL 1815

...réception des députés genevois, qui siègent désormais officiellement à la Diète.

19 MAI 1815

Signature de l'entrée officielle de Genève dans la Confédération suisse: l'acte authentique d'union est signé.

9 AOÛT 1815

Le premier député genevois, avec ceux des 21 autres cantons, prête serment au Pacte fédéral (Constitution).

20 NOVEMBRE 1815

Second Traité de Paris: rattachement des communes de Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny, Vernier et Versoix.

16 MARS 1816

Signature du Traité de Turin définissant un partage territorial permettant le rattachement de nombreuses communes au canton de Genève: Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Veyrier, Compesières, Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex, Evordes, Perly-Certoux, Avusy-Laconnex, Bernex, Onex, Confignon, Aire-la-Ville, Lancy, Carouge, Soral, Choulex, Meinier, Chêne-Thônex, Vandœuvres, Puplinge, Cara et Presinge. Création des zones franches, comprenant le Pays de Gex, Saint-Julien, le Salève et Annemasse. Ces lignes de douanes reculées garantissent à l'intérieur des zones franches la libre circulation des denrées vers Genève.

1816 La commune française de Vernier devient suisse.

1817 Pierre Deshussé nommé premier régent fixe. Auparavant les régents, dits itinérants, enseignaient chez eux, aux enfants dont les parents payaient l'écolage. Ils abandonnaient l'enseignement lorsque le nombre d'enfants devenait insuffisant pour assurer la subsistance de l'enseignant.

1818 Ouverture de la première classe dans l'ancien restaurant du Cheval-Blanc. L'enseignant est Pierre Deshussé.



1819 Le pasteur François Naville ouvre un institut dans sa demeure (actuelle Mairie) destiné à l'éducation des garçons. L'Institut de Vernier s'inspire de méthodes pédagogiques novatrices destinées à former de futurs citoyens libres et responsables.

1824 Création d'une classe pour filles dans l'ancien restaurant du Cheval-Blanc.

1829 Inauguration du bâtiment servant aux réunions du Conseil, à loger la pompe à incendie et à accueillir l'école.



Ouverture d'une classe à Châtelaine.

1837 Inauguration de la première chapelle protestante sur un territoire catholique du canton. Elle est élevée sur un terrain offert par François Naville et se situe au chemin de Sales.

1843 Construction de l'actuelle église catholique au chemin de Poussy.

1846 Décès de François Naville, né en 1784. Pasteur, il a créé l'Institut de Vernier dans sa demeure en 1819.



1856 L'Institut de Vernier est fermé.

1857 Construction de la gare de Vernier-Meyrin. Le chemin de fer de Lyon à Genève est inauguré en 1858.

1877 Naissance d'Isabelle Eberhardt (1877-1904). Celle qui deviendra écrivaine, grande voyageuse, vit une partie de son enfance à Vernier, dans une maison qui s'élevait dans le quartier de l'Étang.

1886 La traversée du Rhône entre Aïre et Lancy, qui se fait au moyen d'un service de bac depuis le 17^e siècle, est assurée par John Branchu.



1892 Inauguration de l'école du village. C'est aujourd'hui l'école des Ranches-Village, proposant le Cycle élémentaire.



1816

726
habitants

706

791

767

874

741

Création d'une classe au chemin d'Aire à Châtelaine (future avenue Henri-Golay). Elle est démolie en 1985.

1890 Le tramway à vapeur relie la gare Cornavin à Vernier (Société Genevoise de Chemins de Fer à Voie Etroite).

1896 Inauguration de l'Usine hydro-électrique de Chèvres sur territoire verniolan (bien qu'elle prenne le nom d'un hameau de Bernex, situé sur l'autre rive du Rhône). L'énergie électrique contribue à l'industrialisation de Vernier.



1902 Electrification du tramway reliant la gare Cornavin à Vernier (Compagnie Genevoise des Tramways Electriques, futurs TPG).



1909 Premier meeting aéronautique sur territoire suisse organisé par le Verniolan d'adoption et pionnier de l'aviation Alexandre Liwentaal (1868-1940).

1911 Inauguration de l'école de Vernier-Place.

1912 L'administration communale s'installe dans le bâtiment construit en 1829 et qui accueillait jusque-là notamment l'école.

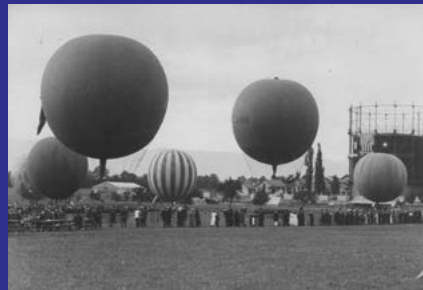
1914 Mise en service de l'usine à gaz des Services Industriels de Genève au Lignon. Elle se situait sur le terrain occupé aujourd'hui par le siège des Services Industriels de Genève.



1919 Inauguration de l'école de Châtelaine.



1922 La prestigieuse Coupe Gordon-Bennett (ballons à gaz) se déroule à Vernier, proche de l'usine à gaz qui sert au gonflage des ballons. Le ballon vainqueur est piloté par deux Belges. Il se pose en Roumanie, après avoir parcouru 1'372 kilomètres en plus de 25 heures.



1926 Mise en service du pont Butin entre Aire et Lancy. C'est la fin du service de bac de John Branchu. Le pont comprend deux tabliers: la seconde plate-forme était destinée à accueillir une voie ferroviaire. Celle-ci traversera finalement le Rhône par le pont de la Jonction.

1930 Eglise à Châtelaine (reconstruite en 1977), avenue Henri-Golay.

1942 Modernisation de l'aéroport.

DÈS 1950 C'est le début du «tout à la voiture». Les axes existants sont élargis, plusieurs projets imaginent ouvrir également la seconde plate-forme du pont Butin à la circulation automobile.

839

1900

1280

1911

2678

1959 Remplacement du tramway par des autobus (CGTE, futurs TPG).



Inauguration de l'école d'Aire

Temple de Châtelaine

1963|1971 Construction de la cité du Lignon sur l'ancien domaine de François d'Ivernois.



1964 Inauguration de l'école de Balexert.

1965|1968 Construction des grands immeubles aux Libellules.



1966 Début de la construction de l'école du Lignon qui s'étalera jusqu'en 1971.

Eglise au Bouchet (église Saint-Pie-X.)

1968 Inauguration de la piscine en plein air du Lignon.



Création de la section des Samaritains de Vernier. Elle assure notamment la sécurité sanitaire lors des manifestations locales.

Inauguration de l'école des Libellules.

Inauguration du cycle d'orientation du Renard à Aire.

1971 Inauguration du centre commercial de Balexert. Inspiré du modèle américain, il est le plus moderne de Suisse.

1971|1977 Construction de la cité des Avanchets.



1972 Inauguration du pont de l'Écu sur la moyenne ceinture.

Inauguration de l'école des Ranches.

1973 La mairie est transférée dans la Maison Naville, propriété municipale depuis 1969.

Inauguration de l'école d'Avanchet-Jura.

1975 Création de la télévision locale Canal 29 aux Avanchets.

Inauguration de l'école d'Avanchet-Salève.

1983 Première édition de Vernier sur Rock à la Salle des fêtes du Lignon.

2880

3356

3906

8045

22'230

27'962

1989 La Maison Chauvet-Lullin (ancienne propriété des Pictet), en mains municipales depuis 1984, devient un centre pour les activités culturelles. On y trouve notamment l'une des trois bibliothèques municipales de la commune.



1993 Mise en service de l'autoroute de contournement de Genève. Vernier est désormais relié au réseau autoroutier suisse.

1994 Inauguration de l'école de Poussy.

1995 Le siège des Services Industriels de Genève (SIG) s'installe sur le site de l'ancienne usine à gaz du Lignon.

1997 Inauguration de la piscine couverte du Lignon.

2005 Inauguration de l'école Bourquin à Châtelaine.

2007 Le tram fait son grand retour sur le territoire verniolois. Le segment Cornavin-Avanchet sur la future ligne pour Meyrin est inauguré.



2009|2013 Un nouveau quartier sort de terre, à proximité du Lignon, là où s'est tenue la Coupe Gordon-Bennett en 1922. Le nom est tout désigné.



2011 La halte de Cointrin devient la Halte RER de Vernier. Celle du Vieux-Bureau, la Halte RER de Meyrin. L'ancienne gare Meyrin-Vernier ne sert plus au trafic voyageurs.

2012 Première édition de Vernier sur baroque à la Salle des fêtes du Lignon.



2013 Le Conseil municipal de Vernier adopte le Plan de Quartier de la Concorde (Châtelaine), vaste projet d'écoquartier.

2014 Un incendie détruit l'église catholique du Lignon.

2015 Après une longue réhabilitation des immeubles des Libellules, inauguration des Nouvelles Libellules.



2016 Début des travaux du nouveau quartier de l'Etang. Il est prévu qu'il accueille 1'000 logements et 2'500 habitants.

28'482

2000

29'559

33'335

2016

35'000
habitants

